



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services  
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique  
Sous matière : Marchés publics

**OBJET** : Prestations de gardiennage d'installations et de matériels de manifestations exceptionnelles et de locaux et bâtiments communaux 2024 à 2026 Avenant 1

Décision N°2024-171

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

**VU** le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°16 du 26 janvier 2022 : article 7.3.2,

**CONSIDERANT** les nouveaux besoins du service des sports suite à un constat d'infraction dans un établissement public sportif

**VU** la proposition établie par le titulaire du marché

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : de signer avec l'entreprise GLS SECURITE sise 11400 LABECEDE-LAURAGAIS un avenant n°1 à l'accord-cadre de prestations de gardiennage d'installations et de matériels de manifestations exceptionnelles et de locaux et bâtiments communaux ajoutant 2 lignes au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) qui sont :

- ronde sur site spécifique (à préciser) = 25,00 € HT / ronde ;
- ronde avec astreinte sur site spécifique (à préciser) = 30,00 € HT / ronde.

Les autres termes de l'accord-cadre ne sont pas modifiés.

**ARTICLE 2** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 05 juillet 2024

Le Maire,



  
**Patrick MAUGARD**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le **10 JUIL. 2024**

ID : 011-211100763-20240705-DEC2024171CP-CC

